# Du Nançon au Groslay par la forêt de Fougères

*Une randonnée proposée par Le randonneur breton*

Une promenade, sans difficulté qui regroupe les plaisirs de la forêt et la tranquillité des bords de rivière.
Elle permet de découvrir, en plus des majestueux "Jumeaux" différentes espèces d'arbres expliquées tout au long du chemin de l'arboretum.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Durée :** | 2h50 | **Difficulté :** | Facile |
| **Distance :** | 9.21km | **Retour point de départ :** | Oui |
| **Dénivelé positif :** | 94m | **Moyen de locomotion :** | A pied |
| **Dénivelé négatif :** | 91m | | |
| **Point haut :** | 177m | **Commune :** | Fougères (35300\|35133) |
| **Point bas :** | 103m | | |

## Description

Parking du Nançon : accès par l'Allée du Jardin des Fêtes.

(**D/A**) Quitter le parking en prenant le sentier, à gauche, qui suit le Nançon, direction Nord-Nord-Ouest.
À la fourche, prendre à droite pour aboutir sur la Rue du Landry à suivre jusqu'au carrefour qui se trouve juste après le pont.
Prendre en face la route qui fait un coude à droite. C'est le Chemin de Robinson qui surplombe le Nançon visible à droite.

(**1**) À la fin du chemin, emprunter le sentier à droite qui conduit à la Rue Mathurin Méheut. Poursuivre dans le prolongement puis suivre la route dans un coude à gauche afin de longer le centre équestre.

(**2**) Au carrefour, prendre à droite. Dans le virage, continuer en face afin de passer, par la buse, sous le Boulevard Jean Monnet. Poursuivre jusqu'à la fin du chemin.
Prendre à droite le Chemin de la Forêt. Passer au-dessus de la voie verte et arriver au Pont aux Ânes.

(**3**) Emprunter sur la droite le chemin indiqué "Privé" sauf pour les piétons. Traverser le Nançon et prendre tout de suite à gauche. Au carrefour, continuer à droite.

(**4**) Emprunter sur la gauche une large allée forestière qui longe l'orée de la forêt. Ignorer tous les chemins à gauche. Poursuivre jusqu'à la Maison Forestière du Galoupel.

(**5**) **Avec précaution**, traverser la départementale D108. Prendre en face le sentier et très rapidement tourner à droite. À certains endroits, le sentier est peu marqué mais il suffit de longer vers le Sud la départementale.
À l'approche de la ville, obliquer sur la gauche.

(**6**) Traverser, **avec beaucoup de prudence,** la départementale D177 et continuer en face pour atteindre une large allée forestière à prendre par la gauche..
*Sur la gauche, admirer deux arbres remarquables, "Les Jumeaux".*
Prendre le premier sentier à droite et le suivre pour atteindre les rives de l'étang. Longer l'étang, à main gauche, puis continuer tout droit.

(**7**) Emprunter les quelques marches sur la droite et suivre le sentier en surplomb de la route.
Traverser la Route de Gorron et poursuivre en face le long du Ruisseau de Groslay.
*Tout au long de ce chemin, des pancartes explicatives indiquent les différentes espèces d'arbres et de plantations : c'est l'Arboretum de Groslay*
Traverser le Boulevard de Groslay et continuer en face dans le chemin en contournant l'aire de jeu des enfants.

### Points de passages

D/A **Parking du Nançon**
N 48.356518° / O 1.202632° - alt. 108m - km 0

1 **Sentier sur la droite**
N 48.363444° / O 1.201484° - alt. 122m - km 0.95

2 **Route à droite après le centre équestre**
N 48.367368° / O 1.203415° - alt. 143m - km 1.65

3 **Chemin "privé" sauf piéton à droite**
N 48.375835° / O 1.197943° - alt. 114m - km 2.84

4 **Allée forestière à gauche**
N 48.376291° / O 1.192702° - alt. 143m - km 3.46

5 **Traversée de la D108**
N 48.375885° / O 1.179798° - alt. 171m - km 4.49

6 **Sentier en face**
N 48.372022° / O 1.179358° - alt. 170m - km 5.02

7 **Escalier à droite**
N 48.366224° / O 1.177381° - alt. 142m - km 6.05

8 **Tout droit**
N 48.360735° / O 1.186833° - alt. 132m - km 7.05

9 **Route à gauche**
N 48.363469° / O 1.197734° - alt. 121m - km 8.17

D/A **Parking du Nançon**
N 48.356504° / O 1.202605° - alt. 108m - km 9.21

*Copie, vente et diffusion interdites - f1ha5w1M*

(**8**) Traverser l'Avenue de Normandie. Suivre sur 50m à droite la Rue de Mortain. Prendre à gauche la Rue de Valognes. Continuer tout droit en empruntant les escaliers (4 volées de 3 marches) et suivre l'Allée des Sabotiers.
Traverser l'Avenue de la Verrerie et continuer en face dans le Chemin des Druides puis le Chemin de la Tourgue.
Prendre à gauche la Rue Mélouin jusqu'au carrefour. Virer à droite dans la Rue du Pont aux Ânes. Continuer tout droit au rond-point par le Chemin de Fontaine la Chèze.

(**9**) Obliquer sur la gauche et descendre les escaliers pour rejoindre la voie verte.
Tourner à gauche sur celle-ci et la suivre vers le Sud. Après avoir traversé une rue, parvenir au parking à droite (**D/A**).

## Informations pratiques

Au (**5**) et (**6**) faire très attention en traversant les routes car les véhicules vont vite.
Entre (**8**) et (**9**), l'itinéraire passe en ville : ce qui nécessite de marcher sur les trottoirs et de traverser, avec prudence, sur les passages piétons.
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-du-nancon-au-groslay-par-la-foret-de-fou/

*Copie, vente et diffusion interdites - f1ha5w1M*

## Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

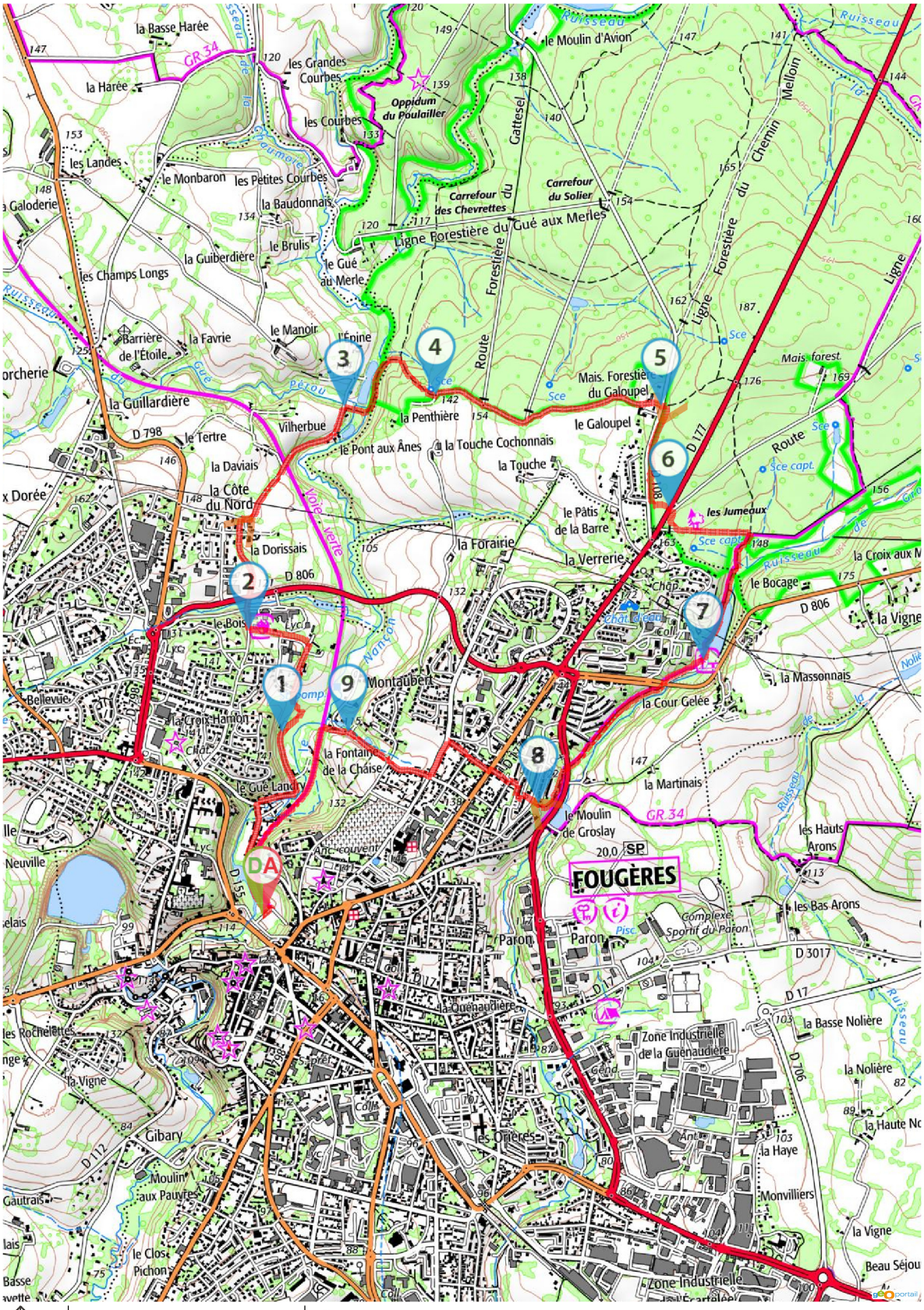


N 1km

*Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas etre tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.*

Visorando
Préparer et partager ses randos

# LA CHARTE du visorandonneur

## Préparation de sa randonnée

**BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE**

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

**CONSULTER LA MÉTÉO**

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

**S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE**

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

**PRÉVENIR**

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée

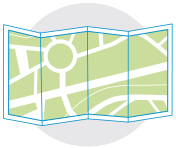

**RESTER SUR LES SENTIERS**

(sauf cas exceptionnel).

**RESPECTER**

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

**RESPECTER LES INTERDICTIONS**

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

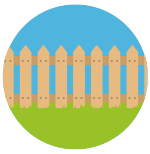

**REFERMER**

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

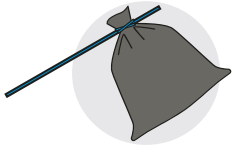

**RAMENER SES DÉCHETS**

ne pas laisser de traces de son passage.

**ÊTRE DISCRET**

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

**GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN**

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

**LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT**

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public,** vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**